

## 12

### RAPPORT

#### **OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2009 À L'INSTITUT EUROPÉEN D'ECOLOGIE.**

L'Institut Européen d'Ecologie (IEE), Association Loi Locale 1908, s'est donné comme objectif de promouvoir et de développer toute initiative visant à l'amélioration de la qualité de vie, de l'environnement et des rapports entre les hommes, les sociétés et la nature.

Compte tenu des actions que mène l'Institut au regard des valeurs environnementales que souhaite défendre la Ville de Metz, cette association contribue au rayonnement de Metz à un niveau national, voire international. L'IEE assure l'animation et la promotion d'actions relatives à l'environnement (missions pédagogiques, conférences) ainsi que la gestion du complexe des Récollets pour le compte de la Ville de la Metz.

Aussi, au titre de l'activité 2009 de l'IEE, une subvention de 79 000 Euros a été inscrite au budget primitif 2009 de la Ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention sollicitée de 79 000 Euros prévus au budget 2009,
- donner son accord sur la signature de la convention d'objectifs et de moyens correspondante.

La motion est en conséquence.

**MOTION**

**OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2009 À L'INSTITUT EUROPEEN D'ECOLOGIE.**

Le Conseil Municipal,

Les commissions compétentes entendues,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

CONSIDERANT que l'Institut Européen d'Ecologie assure l'animation et la promotion d'actions relatives à l'environnement (missions pédagogiques, conférences dans le domaine du développement durable) ainsi que la gestion du complexe des Récollets pour le compte de la Ville,

CONSIDERANT l'intérêt qu'à l'Institut Européen d'Ecologie au regard des valeurs environnementales que souhaite défendre la Ville de Metz,

DÉCIDE le versement à l'Institut Européen d'Ecologie de la subvention de 79000 Euros au titre de l'année 2009,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Institut Européen d'Ecologie, ainsi que tout document afférent à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

René DARBOIS